



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 60998

Texte de la question

Le vieillissement des personnes handicapées constitue aujourd'hui une réelle préoccupation des familles concernées par ce problème. M Jean-Paul Calloud demande à M le secrétaire d'Etat aux handicapés de bien vouloir lui indiquer dans quelles conditions cette question est étudiée par ses services et avec quelles perspectives d'actions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème du vieillissement des personnes handicapées est une question dont l'importance ne cessera de s'affirmer dans l'avenir. Il suscite parmi les professionnels et les responsables du secteur handicapé des recherches et une réflexion qui s'attachent à savoir s'il y a lieu de créer de nouveaux types de prise en charge et de structures spécialisées pour cette catégorie particulière de population ou si, au contraire, les modalités existantes peuvent évoluer pour accompagner le vieillissement de ces personnes, sans leur imposer des transformations brutales dans leur mode de vie. Parmi ces travaux, l'étude conjointe du CLEIRPPA et de la fondation de France sur « les personnes handicapées vieillissantes : situations et perspectives » constitue sans doute l'approche la plus complète de cette question sur laquelle le secrétariat d'Etat aux handicapés a réuni les associations les plus concernées.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60998

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés

Ministère attributaire : handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3784